

## SESSION PLÉNIÈRE DES 29 ET 30 SEPTEMBRE 2022

### **Vœu relatif aux tarifs réglementés de vente des énergies pour les collectivités locales**

***Auteur du vœu : Louis Pautrel***

***Groupe Union du Centre et de la Droite***

Monsieur le Président,

La crise énergétique frappe de plus en plus durement nos habitants et nos territoires. Les collectivités locales, elles aussi, ne sont pas épargnées par la hausse des prix qui vient grever les budgets de nos communes, de nos EPCI, de nos départements et de nos régions.

Jusqu'à présent, seules les communes ayant 10 salariés ou moins et des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros bénéficient toujours des tarifs réglementés de vente.

90 % des petites villes seraient concernées par cette hausse des prix qui place un grand nombre de collectivités devant des difficultés financières, dont nous ne faisons qu'effleurer les conséquences.

Le coût supplémentaire peut atteindre jusqu'à 500.000 euros pour certaines d'entre elles sur l'année 2022.

Alors que l'été touche à sa fin et que l'hiver se profile, les établissements accueillant du public, dont les collectivités ont la charge, vont voir augmenter les dépenses liées à l'énergie, pour faire face aux températures en baisse. Ca sera notamment le cas pour les bâtiments scolaires (écoles, collèges et lycées) ainsi que pour les structures médicalisées ou non, accueillant des personnes âgées, dépendantes ou vulnérables. Beaucoup de collectivités ne seront pas en mesure de prendre en charge de telles augmentations !

Notons que les collectivités et leurs groupements, ne disposent d'aucune possibilité d'absorber ces augmentations de charge, sauf à les répercuter auprès des usagers des services publics et des contribuables locaux. Ce qui représenterait une charge financière supplémentaire pour nos concitoyens qui subissent déjà la hausse accélérée du coût de la vie.

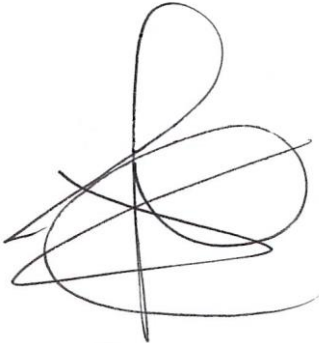
Il convient donc que toutes les collectivités qui le souhaiteraient puissent de nouveau accéder au tarif réglementé de vente.

**Ainsi le Conseil Départemental formule le vœu suivant auprès de la Première Ministre et du Ministre de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle, et du numérique :**

***Le Conseil Départemental demande que toutes les collectivités locales, peu importe la strate à***

***laquelle elles appartiennent, puissent bénéficier des tarifs règlementés de vente dans le domaine des énergies.***

***Louis PAUTREL***

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, appearing to be a stylized representation of the name 'Louis Pautrel'.